

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 12/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 février 2026

N° 04-2026

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Représentés :
0

Pour : 6

Contre : 1

Abstention :
1

L'An Deux Mille Vingt Six le Dix-neuf février à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, KROGSDAHL A,
 THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP

Objet : vente parcelle issue de la division de la parcelle B 288

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions par les communes,

Considérant la demande de Madame Isabelle BACH, Domiciliée lieudit la Coste à SAINT GUILHEM LE DESERT demandant à la commune la vente d'une partie de la parcelle B 288 afin d'agrandir l'accès à sa propriété

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, Décide :

- d'approuver la vente d'une partie de la parcelle B 288 telle que mentionnée dans le plan de division et de bornage réalisé par le cabinet de Géomètre – Géométis – 34800 Clermont l'Hérault Pour une superficie de 2 200m²
- de fixer le montant de cette acquisition à 0.32 € / m² soit 704 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.


 Le Maire,
 SIEGEL R.




 Le Secrétaire de séance,